

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2204 Didactique des sciences humaines - articulation primai			
Ancien Code	PEDE2B24SCIHU	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/Z/M/C/ EDB2240		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Anne LISART (lisarta@helha.be) Sophie KILESSE (kilessse@helha.be) Stéphanie CHAPELLE (chapelles@helha.be) HELHa Campus Mons Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) Céline MABILLE (mabillec@helha.be) HELHa Gosselies Cécile DUPONT (dupontc@helha.be) Dominique YERNAUX (yernaud@helha.be) Murielle HAUFERLIN (hauferlinm@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Baptiste CUVELIER (cuvelierba@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des approfondissements disciplinaires et didactiques pour enseigner les sciences humaines en portant le focus sur des éléments spécifiques à la P5 et la P6 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement de la géographie, de l'histoire et des sciences économiques et sociales en P5 et P6 ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
Sous Compétence 3.2 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- 3.2.1 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
- 3.5.1 la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
- 3.5.2 la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;

Acquis d'apprentissage visés

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- De trouver, critiquer, analyser des documents en lien avec les contenus disciplinaires ;
- D'utiliser des savoirs, des savoir-faire et des méthodes propres aux disciplines développés dans l'unité d'enseignement ou adapté à des situations nouvelles ;
- Utiliser de manière pertinente le vocabulaire et les concepts disciplinaires et didactiques développées durant l'UE.
- Critiquer et créer des dispositifs d'enseignement sur la base de la démarche des sciences humaines prévue dans le référentiel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B24SCIHUA	Formation historique	15 h / 1 C
PEDE2B24SCIHUB	Formation géographique	15 h / 1 C
PEDE2B24SCIHUC	Formation économique et sociale	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B24SCIHUA	Formation historique	10
PEDE2B24SCIHUB	Formation géographique	10
PEDE2B24SCIHUC	Formation économique et sociale	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation historique			
Ancien Code	12_PED2B24SCIHUA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEDB2243		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile DUPONT (dupontc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de Formation historique doit aider l'étudiant(e) à se doter d'un bagage minimal de base pour envisager l'enseignement de l'Histoire à l'Ecole primaire prévus par les référentiels*. L'étudiant(e) sera ainsi amené(e) à démontrer :

sa compréhension de l'Histoire comme science humaine spécifique et des finalités de l'enseignement de l'Histoire ; sa maîtrise d'un cadre de référence (chronologie, concepts et savoirs) relatif à l'histoire, plus particulièrement de nos régions.

*Référentiel du tronc commun - référentiel de Formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES) Segec (2024), Programme de l'école primaire P5-P6, volume 1.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette unité contribue au développement des compétences et des capacités suivantes :

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- De critiquer, analyser et contextualiser des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité d'enseignement ;
- D'utiliser des savoirs, des savoir-faire et des méthodes disciplinaires et didactiques développés dans l'unité d'enseignement ou adapté à des situations nouvelles ;
- De critiquer et créer des dispositifs d'enseignement sur la base de la démarche des sciences humaines prévue dans le référentiel.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Évolution des modes de production et de consommation dans nos régions ;
- Dimensions multiculturelles des sociétés dans nos régions.

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux et exercices pratiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Corrections annotées et/ou collectives des éventuels travaux et exercices réalisés en cours de quadrième.

Documents fournis sur connecté.

Entretiens individuels si nécessaire et/ou à la demande des étudiants.

Sources et références

Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022). Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale.

SEGEC (2024). Programme de l'école primaire, P5-P6. Volume 1.

D'autres ouvrages et articles de référence seront mentionnés au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents et ressources distribués au cours et/ou mis à disposition sur la plateforme.

PowerPoints mis à disposition sur la plateforme.

D'éventuelles lectures imposées.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Epreuve intégrée.

L'évaluation sera réalisée en deux parties :

- Partie 1 : Des travaux portant sur la capacité à didactiser des contenus en sciences humaines, pour 50% de la note finale.

- Partie 2 : Un examen écrit reprenant chacune des trois disciplines (histoire, géographie et formation économique et sociale) pour 50% de la note finale.

Le cote de l'UE sera :

- Si les deux parties sont réussies, la moyenne pondérée s'applique.

- Si l'une des deux parties est en échec, la note de l'UE sera = 8/20

- Si les notes des parties 1 et 2 sont en échec la note de l'UE sera = 5/20

Un étudiant qui a une note (PP ou PR) à une des parties, se verra attribuer cette note pour toute l'UE à la session de Juin et devra le repasser au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation géographique			
Ancien Code	12_PED2B24SCIHUB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEDB2242		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique YERNAUX (yernauxd@helha.be) Murielle HAUFERLIN (hauferlinm@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des fondements disciplinaires et didactiques pour enseigner les sciences humaines en portant le focus sur des éléments spécifiques à la P5 et la P6 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement de la géographie ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage vise à :

AAT 5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Prioritairement,

Pour la formation géographique :

- Éléments clés qui structurent l'espace en Belgique, en Europe et dans le monde ;
- La carte comme outil de lecture de l'espace ;
- Les changements liés au réchauffement climatique.

Démarches d'apprentissage

Alternance de séances théoriques et d'exercices pratiques (individuels ou en groupes)

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens individuels

Sources et références

Référentiel de formation géographique du tronc commun - Fédération Wallonie-Bruxelles

Programme de l'école primaire - Volume 1 - Enseignement catholique fondamental

Centre de Documentation implantation de Gosselies

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power Point sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Epreuve intégrée.

L'évaluation sera réalisée en deux parties :

- Partie 1 : Des travaux portant sur la capacité à didactiser des contenus en sciences humaines, pour 50% de la note finale.
- Partie 2 : Un examen écrit pour chacune des trois disciplines (histoire, géographie et formation économique et sociale) pour 50% de la note finale.

Le cote de l'UE sera :

- Si les deux parties sont réussies, la moyenne pondérée s'applique.
- Si l'une des deux parties est en échec, la note de l'UE sera = 8/20
- Si les notes des parties 1 et 2 sont en échecs la note de l'UE sera = 5/20

Un étudiant qui a une note (PP ou PR) à une des parties, se verra attribuer cette note pour toute l'UE à la session de Juin et devra le repasser au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation économique et sociale			
Ancien Code	12_PED2B24SCIHUC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEDB2241		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile DUPONT (dupontc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de Formation économique et sociale doit aider l'étudiant à se doter d'un bagage minimal de base pour envisager l'enseignement de la formation sociale et économique à l'Ecole primaire prévu par les référentiels*. L'étudiant sera ainsi amené à démontrer :

sa compréhension des mécanismes socio-économiques à l'oeuvre dans les thématiques sélectionnées par les référentiels et de leur application didactique.

*Fédération wallonie bruxelles (2022). Référentiel du tronc commun - référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES)

SEGEC (2024). Programme de l'école primaire P5-P6. Volume 1.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- D'identifier et décrire les comportements des acteurs socioéconomiques et des interactions de nature économique dans notre société, en articulation avec les enjeux sociaux, sociaux et environnementaux ;
- De critiquer, analyser des documents en lien avec les contenus disciplinaires ;
- D'utiliser des savoirs, des savoir-faire et des méthodes propres aux disciplines développés dans l'unité d'enseignement ou adapté à des situations nouvelles ;
- Critiquer et créer des dispositifs d'enseignement sur la base de la démarche des sciences humaines prévue dans le référentiel.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Le travail, une activité économique et sociale ;
- Les échanges économiques et sociaux : produire et consommer autrement ?
- Le circuit économique à travers deux nouveaux acteurs : l'entreprise et les banques

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux ponctués d'exercices pratiques.
Eventuellement productions en groupes.

Dispositifs d'aide à la réussite

Corrections annotées et/ou collectives des éventuels travaux et exercices réalisés en cours de quadri mestre.
Documents fournis sur connected.
Entretiens individuels si nécessaire et/ou à la demande des étudiants.

Sources et références

Fédération wallonie bruxelles (2022). Référentiel du tronc commun - référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES).
SEGEC (2024). Programme de l'école primaire P5-P6. Volume 1.
Site internet de wikifin.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents distribués au cours et/ou mis à disposition sur la plateforme.
PowerPoints mis à disposition sur la plateforme.
D'éventuelles lectures imposées.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Epreuve intégrée.

L'évaluation sera réalisée en deux parties :

- Partie 1 : Des travaux portant sur la capacité à didactiser des contenus en sciences humaines, pour 50% de la note finale.
- Partie 2 : Un examen écrit reprenant chacune des trois disciplines (histoire, géographie et formation économique et sociale) pour 50% de la note finale.

Le cote de l'UE sera :

- Si les deux parties sont réussies, la moyenne pondérée s'applique.
- Si l'une des deux parties est en échec, la note de l'UE sera = 8/20
- Si les notes des parties 1 et 2 sont en échecs la note de l'UE sera = 5/20

Un étudiant qui a une note (PP ou PR) à une des parties, se verra attribuer cette note pour toute l'UE à la session de Juin et devra le repasser au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).